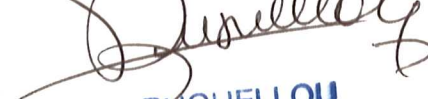


Pour Copie Certifiée Conforme

Pour le Préfet et par délégation
l'Attaché Principal du Bureau


Philippe BUGUELLOU

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 28 mai 2003
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Dominique BLAIS

Dans cette zone,
la cote de constructibilité
sera égale à la cote du TN + 1 m

